Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Direction générale de l'Enseignement et de la Recherche **Sous-direction des politiques de formation et d'éducation** *Bureau de la vie scolaire, étudiante et de l'insertion* 1 ter avenue de Lowendal 75700 Paris SP 07 Dossier suivi par : Mme Eve Lê-Quang Tél. : 01 49 55 80 69 Fax : 01 49 55 40 06	**NOTE DE SERVICE** **DGER/SDPOFE/N2008-2073** **Date: 24 juin 2008**

Date de mise en application : Immédiate

Date limite de réponse : 24 octobre 2008

Nombre d'annexes : 3

Le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissementsS/C de Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt
S/C de Mesdames et Messieurs les Directeurs de l'agriculture et de la forêt
S/C de Mesdames et Messieurs les chefs de SRFD
S/C de Mesdames et Messieurs les chefs de SFD

Objet : Participation des établissements de formation agricole à la distribution de fruits et légumes dans les écoles maternelles et primaires et centres de loisirs dans le cadre de l'opération « un fruit pour la récré »

Mots cles : enfants – fruits – légumes – écoles – centres de loisirs - éducation socioculturelle - projets d'utilité sociale en BEPA– projet « initiative et communication » en BTSA– ALESA - éducation à la santé par l'alimentation.

Destinataires	
Pour exécution : -Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole -Unions nationales fédératives d'établissements privés sous contrat	Pour information : - Administration centrale - Inspection de l'enseignement agricole -Services régionaux de la formation et du développement -Organisations syndicales de l'enseignement agricole public -Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole

La présente note de service est destinée à accompagner la distribution de fruits et légumes dans les écoles maternelles et primaires et dans les centres de loisirs, dès la rentrée 2008, afin de promouvoir l'attractivité des fruits et légumes nécessaires à l'équilibre alimentaire, l'objectif étant de permettre une augmentation de la consommation chez les enfants.

Les résultats des travaux de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) montrent que la consommation de fruits et légumes est insuffisante en France par rapport aux recommandations du Plan National Nutrition Santé d'en manger cinq par jour (équivalent à 400g). La consommation atteint seulement 350g et le déficit est particulièrement important pour les jeunes, notamment ceux issus des milieux défavorisés. Les quantités achetées ont baissé de 12% pour les fruits frais et de 14% pour les légumes frais entre 1997 et 2005, selon les professionnels.

Le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche a décidé d'agir en initiant un projet original de distribution de fruits et légumes aux enfants dans les écoles et les centres de loisirs qui s'inscriront dans l'opération appelée « Un fruit pour la récré ».

L'enseignement agricole, avec les cinq missions qui lui ont été confiées par la loi, doit tout naturellement s'impliquer dans ce projet qui devrait trouver des prolongements européens puisque la distribution de fruits et de légumes dans les écoles pourrait changer d'échelle et s'inscrire dans une politique européenne en 2009.

Pour la rentrée 2008, les enseignants en éducation socioculturelle sont invités, par la présente note, à informer les élèves des classes de BEPA et les étudiants des classes de BTSA de l'existence du projet du Ministre chargé de l'agriculture et de la possibilité qui leur est offerte de développer des actions dans le cadre des Projets d'Utilité Sociale (PUS) et des Projets « Initiative et Communication » (PIC) ainsi que dans le cadre de l'ALESA (Association des lycéens, étudiants stagiaires et apprentis).

Les élèves et étudiants désireux de participer à l'opération seront invités, par l'enseignant qui aura validé leur projet, à envoyer, au plus tard le 24 octobre 2008, la déclaration d'intention jointe en annexe 2 ainsi que le document joint en annexe 3 à l'adresse indiquée dans ce document.

Si l'esprit d'initiative et la créativité des élèves doivent être sollicités, ils devront toutefois proposer des animations respectant le cahier des charges joint en annexe 1.

Les actions seront présentées par les élèves sur le site du Ministère de l'agriculture et de la pêche à l'intérieur de l'onglet « un fruit pour la récré » rubrique « Inventaire des actions innovantes ». Ce site, qui présente l'opération dans sa globalité, est consultable à l'adresse : www.http://agriculture.gouv.fr

En mai 2009, le comité de pilotage du projet se réunira pour élire les quatre projets les plus originaux et les plus innovants. Les résultats seront proclamés lors de la semaine de la « Fraich'Attitude » en juin 2009.

Le directeur général de l'enseignement et de la recherche

Jean-Louis BUER

ANNEXE 1

CAHIER DES CHARGES

ETAPE 1

Avant de construire votre projet, consultez le site dédié à l'opération « un fruit pour la récré » afin de posséder toutes les informations utiles.

Pour savoir si les écoles ou centres de loisirs à proximité de votre établissement participent à la distribution de fruits et/ou de légumes aux enfants, vous pouvez les interroger directement ou disposer d'une liste qui sera diffusée sur demande à la rentrée et complétée au fil des inscriptions.

ETAPE 2

Votre projet devra comporter un support de communication élaboré.

A titre d'exemples, on peut citer les support(s) de communication suivants :
- Ecriture de poèmes, de chansons, de contes.
- Composition de musique.
- Réalisation d'affiches, de films, de photographies.
- Création théâtrale, conception de marionnettes.
- Réalisation de jeux de société.
- Créations artistiques modelages, sculptures, peintures.
- ...

Ce support sera envoyé à la DGER dès la fin du projet et, au plus tard, le 15 mai 2009.

ETAPE 3

Les projets d'utilité sociale (PUS) s'inscrivent dans le cadre du module G4 du BEPA. Les actions proposées devront tenir compte des recommandations pédagogiques de l'objectif 3 de ce module.

Les projets « initiative et communication » (PIC) s'inscrivent dans le cadre du module D22 du BTSA. Les actions proposées devront tenir compte des recommandations pédagogiques de l'objectif 4 de ce module.

ETAPE 4

Au moment de la réalisation de votre projet, vous favoriserez, si cela est envisageable, les contacts avec la presse locale. Les articles publiés pourront être joints à l'envoi du support.

ETAPE 5

Après la réalisation de votre projet, vous devrez remplir en ligne la fiche action sur le site du ministère de l'agriculture, rubrique « *inventaire des actions innovantes ».* C'est une réelle opportunité de connaître les autres projets réalisés et de faire connaître votre action et votre établissement.

ANNEXE 2

Déclaration d'intention
de proposer une action dans le cadre de l'opération « Un fruit pour la récré »

A envoyer au plus tard le 24 octobre 2008 à l'adresse suivante :

DGER-Sous-direction POFE
Bureau de la Vie Scolaire, Etudiante et de l'Insertion
Opération « Un fruit pour la récré »
1 ter avenue de Lowendal
75 700 PARIS - 07SP

REGION :

Etablissement :

Coordonnées de l'établissement :

Classe (s) :

NOM de l'enseignant en éducation socioculturelle :

NOM et fonction de l'enseignant tuteur du projet (si différent):

NOM du projet	
NOM et ADRESSE de l'école ou du centre de loisirs + NOM du contact	
Nom(s) et prénom(s) du ou des auteurs :	
Classe (s) :	
Description du projet :	
Support de communication envisagé :	

Rappel : Ce support sera envoyé dès la fin du projet et au plus tard le 15 mai 2009, à la même adresse que la déclaration d'intention.

ANNEXE 3

Nous, soussignés(e) (noms, prénoms)

Certifions par la présente avoir pris connaissance du cahier des charges de l'opération « Un fruit pour la récré » et déclarons avoir la libre disposition des droits de propriété intellectuelle et du droit à l'image, s'il y a des photographies ou des films, et céder les droits sur cette réalisation au Ministère de l'Agriculture et de la Pêche pour tout usage qu'il estimera utile et pour la publication de tout ou partie du projet présenté sans prétendre à aucun droit d'auteur.

Fait à ……..

Le ……

Signature(s) du responsable légal ou de l'élève s'il est majeur

Nous souhaitons que l'œuvre soit retournée à l'établissement après la proclamation des résultats* :

OUI ☐

NON ☐

** cochez une case*

Coordonnées de l'établissement :